



Lutte incendie et extincteur

Contenu de formation - Syllabus

I. Objectif

Comment agir devant un début d'incendie

II. Public concerné

Toute personne intervenant sur un site

Effectif de formation : 10 personnes

III. Pré-requis

Savoir lire

IV. Contenu théorique

Ce contenu liste les savoirs pédagogiques à enseigner à minima, d'autres points pourront être ajoutés directement par le demandeur.

- ✓ Exposer les différentes causes d'incendie
- ✓ Expliquer les phénomènes de l'incendie (triangle du feu et développement)
- ✓ Présenter les différentes classes de feux et expliquer leur principe d'extinction
- ✓ Présenter et expliquer les principes d'alarme, d'évacuation (rôle des guides et serres-fil, points de rassemblements, ...) et de message d'alerte
- ✓ Détailler l'intervention sur un départ de feu (consignes, chronologie, responsabilités, moyens de secours, protection et comportements à adopter (notion de capacité d'intervention), ,)
- ✓ Présenter et expliquer l'usage des différents types d'extincteurs
- ✓ Présenter les autres moyens de lutte incendie (moyens de prévention et de protection)
- ✓ Présenter la résistance et la réaction des matériaux au feu

La formation devra contenir des vidéos de départ de feu (5 à 10 minutes max).

Des logiciels pédagogiques pourront être utilisés.

La durée minimum de ce contenu théorique est de 3h.

V. Partie pratique

La partie pratique comprend :

- ✓ la présentation de moyens de déclenchement et d'alerte sur le lieu de formation
- ✓ la démonstration et la manipulation d'extincteurs sur feu réel (au moins à eau pulvérisée, à CO2 et à poudre)

La durée minimum de la partie pratique est de 1h.

VI. Durée globale

La durée globale pour la formation « Lutte incendie et extincteur » est d'au minimum 4h.

VII. Evaluation

L'évaluation est faite en deux temps :

- à la fin de la partie théorique à travers un QCM de 10 questions (80% de bonnes réponses doivent être apportées)
- lors du cas pratique à travers l'appréciation du formateur qu'il formalisera à travers une grille d'évaluation définissant les critères d'appréciation.

VIII. Validité & Recyclage

Une fois l'habilitation obtenue, le titre est valable pendant 2 ans. Pas de notion de recyclage.